

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONESTIER MERLINES DU 28 JUIN 2024**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX
Mme Géraldine GOURGEONNET, M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LE GALL, Mme
Laurence LEPEITRE, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER,

Absences excusées : Mme Nathalie LAVAL donne pouvoir à M. Sylvain COUDERT.

Absents : M. Sylvain OLLIER.

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 08/05/2024

I – DELIBERATIONS

- Rénovation logement tranche 2 – Demande d'aide départementale au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025
- Demande de DETR : Acquisition Matériels Informatiques
- Redevance d'occupation du Domaine Public : ORANGE
- Programme Crépuscule : Rénovation de l'Eclairage Public
- Enquête publique : Aquamark

II – AFFAIRES COURANTES

- Permanences du bureau de vote – Elections Législatives 20/06 et 07/07

III – QUESTIONS DIVERSES



***APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08/05/2024**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 08/05/2024.

Votants : 10	Pouvoir : 01	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

*** Rénovation logement tranche 2 – Demande d'aide départementale au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet relatif aux travaux de Rénovation Logement. Le coût total de l'opération est de 21 898.00 € HT. Les travaux concernent les logements situés au n°18 La Vervialle et au n°6 Veyrières.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De solliciter l'octroi d'une deuxième tranche de subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- 25.00 % d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 23-25 soit 5 474.50 € de subvention pour un montant de 21 898.00 €.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Arrêté le plan de financement de l'opération comme suit :

Aide Départementale TRANCHE 2	25.00 %	5 474.50 €
Fonds libres et/ou emprunt	75.00 %	16 423.50 €
TOTAL € HT		21 898.00 €

- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Désigne Madame le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Votants : 10	Pouvoirs : 01	Pour : 10	Contre :	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	----------	----------------

***Demande de DETR : Acquisition Matériels Informatiques**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet suivant :

Acquisition de matériels informatiques

Le coût du projet s'élève à la somme de 4 018.46 € HT soit 4 822.15 € TTC

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver ce projet,
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR,

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'acquisition de matériels informatiques
Pour un montant de 4 018.46 € HT soit 4 822.15 € TTC

- Demande à M. le préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la DETR
- Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

DETR	40.00 %	1 607.00 €
Fonds libres et/ou emprunt	60.00 %	2 411.46 €
TOTAL € HT		4 018.46 €

- Désigne Madame le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Le Conseil Municipal approuve l'échéancier joint et précise que l'opération sera réalisée dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR.

Votants : 10	Pouvoirs : 01	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

*** ORANGE - Redevance pour l'occupation du domaine public communal**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit établir un titre de recette pour la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2024.

Le calcul se fait à partir du patrimoine de la commune compris entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023.

Le patrimoine occupant le domaine routier géré par la Commune est établi comme suit :

Artère aérienne	5.690 km
Artère souterraine	0.750 km
Emprise au sol	0.50 m ²

Les montants pour le calcul de la redevance de 2024 sont les suivants :

Artère aérienne	64.36 €/km
Artère souterraine	48.27 €/km
Emprise au sol	32.18 €/m ²

Le montant de la redevance pour l'année 2024 s'élève à 418 €.

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 418 € correspondant à la redevance de l'occupation du domaine public communale

Votants : 10	Pouvoirs : 01	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

*** Programme Crépuscule : Rénovation de l'Eclairage Public**

Madame le Maire fait part du Compte-Rendu de la réunion à la mairie en date du 30/05/2024 sur les travaux d'éclairage public – Programme Crépuscule.

*** Révision des tarifs de la Salle des Fêtes**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Salle des fêtes est actuellement payante pour les Associations ayant leur siège hors commune. (15 € Pays d'Eygurande et 100 € Hors Pays d'Eygurande) + 30 € la cuisine pour tout le monde (particuliers et associations).

Après avoir pris connaissance des tarifs qu'appliquaient les communes voisines pour les associations ayant leur siège au Pays d'Eygurande, il s'avère que leur salle des fêtes est gratuite.

*** AFFAIRES COURANTES :**

- Permanences du bureau de vote – Elections Législatives :

Elections: 8h – 18h

1er Tour (30/06) et 2e Tour (07/07)

8h – 10h : Maryvonne/ Elodie

10h-12h : Sylvain O. / Géraldine

12h-14h: Marcel / Claude

14h-16h: Sylvain / J.Paul

16h-18h: Nathalie / Laurence

- Enquête Publique : Aquamark

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du mail reçu par Clidane Chavanon nous proposant de délibérer concernant l'enquête publique Aquamark.

La commune de Murat-le-Quaire a refusé le captage.

- Veilleur de randonnées

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne doit être désignée sur la demande Haute Corrèze Communauté.

Cette personne désignée s'engageraient à parcourir 2/3 fois par an nos itinéraires de randonnée pour signaler des soucis de balisage, d'entretien...

Les personnes désignées sont Mme Elodie COURTET et Jean-Paul DEVEDEUX.

QUESTIONS DIVERSES :

Devis pour la vaisselle : à voir sur le site

L'ordre du jour étant levé, Madame le Maire lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance Elodie COURTET	Le Maire, Nathalie LE GALL
	

